AMOPA
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Concours national

PLAISIR D'ECRIRE

Cours moyen des Ecoles élémentaires

2023 – 2024

PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet proposé: L'histoire débute au CDI ou dans une bibliothèque. Vous découvrez dans un rayon un livre qui scintille. Vous le saisissez. Un phénomène magique alors a lieu. Faites le récit de l'aventure qui vous permet de vivre cette découverte.

Les travaux, de deux pages maximum, devront être réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème sur un thème de votre choix (forme fixe ou libre)

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie **et non pas** sur la copie elle-même
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE**: l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous ou sur le site internet www.amopa.fr/rubrique concours, **à partir du mois de novembre 2023**
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Délai de rigueur

19 février 2024

Nom et adresse postale et électronique :
Ghyslaine LASBLEIZ
282 rue de la fontaine
60170 CAMBRONNE-LES-RIBÉCOURT

ghyslaine.lasbleiz@wanadoo.fr

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024.
Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr